



DECISION MUNICIPALE N°2025_185

OBJET : SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT AU TITRE DU PLAN 5000 EQUIPEMENTS GENERATION 2024 - EQUIPEMENT DE PROXIMITE, POUR LE PROJET DE CREATION D'UN SKATE PARK

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif d'aide à l'investissement des collectivités territoriales « Plan 5 000 équipements Génération 2024 - Equipement de proximité », porté par l'Agence Nationale du Sport,

CONSIDERANT la proposition du Conseil Municipal de la Jeunesse de créer un Skate Park afin promouvoir les sports de glisse urbains en plein développement, tels que la trottinette freestyle, le skateboard, ou encore le BMX,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de procéder à la création d'un Skate Park répondant aux attentes du plus grand nombre d'usagers, pour un montant estimé de 99 803,00 € HT,

CONSIDERANT que ce projet est éligible au dispositif de soutien « Equipement de proximité - Plan 5 000 équipements Génération 2024 », porté par l'Agence Nationale du Sport ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Solliciter une subvention d'un montant de 14 970,45 € auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du « Plan 5 000 équipements Génération 2024 - Equipement de proximité », pour la création d'un Skate Park.

Article 2 :

Préciser le plan prévisionnel de financement « Création d'un Skate Park » suivant :

Création d'un Skate Park	Montant (€)
Agence Nationale du Sport (15%)	14 970.45
Conseil Régional (50%)	49 901.50
Conseil Départemental (15%)	14 970.45
Autofinancement de la Commune (20%)	19 960.60
Montant total HT	99 803.00

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 07/08/2025

Publié(e) le : 07/08/2025

Exécutoire le : 07/08/2025

Fait à PIERRELAYE, le 18/07/2025

Le Maire,

Michel VALLADE

